COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU LUNDI 19 DECEMBRE 2022 A 14H00 A LA MAIRIE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 13 Décembre 2022, une nouvelle convocation du conseil municipal a été faite en vertu de l'article L 2121-17 du CGCT.

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf décembre à 14H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire; Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, conseiller municipal.

<u>Absents</u>: Mme GOS Pauline, Mme RAMEL Odile, M. BOILEAU Olivier, M. FOREST Matthieu, M. SORAGNA Bruno, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. KONNERT Yves, a été élu secrétaire

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Lancement d'une procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet de parc photovoltaïque du Défens,
- travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant et construction neuve pour un local de commerce : avenant n°2 au lot n°5 « électricité et chauffage »,
- motion portant sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la Commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population,
- modification budgétaire n°02 sur le budget communal,
- Modification de la longueur de voirie communale,
- Mise en place de fonds de concours par la Communauté de communes Provence Verdon, année 2022,
- affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

= Lancement d'une procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet de parc photovoltaïque du **Défens**: dans le cadre du projet du parc solaire sur la Commune en partenariat avec la Société

VALOREME, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le lancement de la procédure de mise en compatibilité du PLU par le biais d'une déclaration de projet.

- = travaux d'aménagements intérieurs dans une partie d'un bâtiment existant et construction neuve pour un local de commerce : avenant n°2 au lot n°5 « électricité et chauffage » : à l'unanimité des membres présents, l'avenant n°2 cité ci-dessus est validé et ce concernant une plus-value de 1 076.00 E HT (déplacement groupe chauffage climatisation de la façade Sud sur la façade Nord).
- = motion portant sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la Commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte la motion mentionnée ci-dessus.
- = modification budgétaire n°02 sur le budget communal : à l'unanimité des membres présents, il est décidé de déduire la somme de 19 000 E du chapitre 21 (compte 2184) et de l'affecter au chapitre 16 (compte 1641).
- = Modification de la longueur de voirie communale : à l'unanimité des membres présents, la longueur de la voirie communale de 34 637 ml est portée à 35 082 ml et ce tenant compte de l'arrêté n°30.2022 modifiant les limites d'agglomération « la Bréquière ».
- = Mise en place de fonds de concours par la Communauté de communes Provence Verdon, année 2022 : à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la mise en place de fonds de concours (19 000 E pour Fox) au titre de l'année 2022.

= Affaires diverses/

LA SEANCE EST LEVEE A 14H40.

Le secrétaire

le Maire,